



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE & MODALITÉS PRATIQUES

Participation financière

- Pour les salariés du réseau normand de la formation professionnelle, les actions du PDC sont prises en charge par le CAFOP
- Certaines actions sont ouvertes aux acteurs extérieurs au réseau normand, celles-ci sont payantes.

 Personnels du réseau normand : GRETA, IFPRA,	 Besoin partagé entre tous les professionnels
Gratuite	Coût par module

Inscription

Une fiche détaillée de chaque formation vous sera adressée, sur simple demande auprès du secrétariat du CAFOP qui sera accompagnée du Règlement Intérieur « Service Formation ».

Votre inscription est à effectuer le plus rapidement possible et **au plus tard 10 jours avant le début de la formation**.

L'envoi par mail de la fiche d'inscription vaut acceptation par le stagiaire du Règlement Intérieur joint au programme et des conditions générales de vente & modalités pratiques.

Pour les acteurs de la formation professionnelle GRETA et IFPRA, action gratuite :

- Inscrivez-vous en retournant par mail, la fiche d'inscription dûment renseignée et signée par votre direction
- Une convocation vous sera envoyée au plus tard, la semaine qui précède le démarrage de l'action
- Votre attestation de formation vous sera remise à l'issue de la formation

Pour les personnes hors réseau éducation nationale, une action payante :

- Inscrivez-vous en retournant par mail, la fiche d'inscription dûment renseignée et signée par votre direction
- Vous recevrez une convention de formation à signer et à retourner au CAFOP.
- Une convocation vous sera envoyée au plus tard, la semaine qui précède le démarrage de l'action
- Votre attestation de formation vous sera remise à l'issue de la formation

Annulation - Absence

Du fait du CAFOP :

Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, le CAFOP se réserve le droit de reporter ou annuler une action de formation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement. Aucune indemnité ne sera versée au participant, en raison d'une annulation du CAFOP.

Du fait du stagiaire :

Dans la quinzaine précédent le début de l'action, toute annulation est à confirmer au CAFOP par mail uniquement. Conformément aux dispositions de l'article L. 920-9 du Code du Travail, le CAFOP facturera la fraction correspondant aux dépenses qu'il a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation, en cas d'absence partielle. Le jour même de l'action (*sauf raison majeure à justifier par écrit*) le CAFOP pourra facturer jusqu'à la totalité du coût en cas de désistement.

De même, une absence partielle ne donne pas lieu à une réduction du coût de la formation. Et toute formation commencée est due.

Les règles de financement

Pour le personnel GRETA, IFPRA, CFA / UFA :

Pour les formations inscrites au PDC, les frais de déplacement et de restauration sont pris en charge par le CAFOP sur production d'un état de frais et des justificatifs.




Pour le bénéficiaire extérieur au réseau normand :

Le règlement s'effectue par virement à l'ordre de l'IFPRA, sur facturation établie après la formation.

Pour les actions de formation professionnelle, en cas de facturation à un organisme collecteur, la fiche d'inscription doit être accompagnée de la prise en charge du montant du prix de l'action de formation et le montant de ladite prise en charge.

Les prix indiqués sont exonérés de TVA au titre de l'article 261.7-1° du CGI et s'entendent pour l'année civile 2021. Le prix indiqué ne couvre pas le coût du repas qui reste libre.

Le PDC 2021

-  **Un programme de formation en continu** : en cours d'année, des actions complémentaires liées à de nouveaux besoins peuvent être proposées.
-  **Une pédagogie évolutive** : des formations en présentiel, hybrides ou à 100% à distance
-  **Une évaluation** : à chaud, pour toutes les actions de formation, une évaluation en ligne via un lien Eval&Go



Renseignements et inscription

Christelle BRUXELLE – 02 32 08 96 53 – christelle.bruxelle@ac-normandie.fr

Convocation, attestation, enquête

Muriel GUERRIER – 02 32 08 96 62 – muriel.guerrier@ac-normandie.fr

Convention, Facturation, Frais de participation

Isabelle LEBACQZ – 02 32 08 96 47 – isabelle.lebacqz@ac-normandie.fr

Autres besoins

Jacqueline PETIT – 02 32 08 96 47 69 – jacqueline.petit@ac-normandie.fr